

Le Champlain

du Syndicat de Champlain (CSQ)

À propos de la participation aux votes de grève

L'édito du Président



Crédit photo : canva.com

Maintien salarial 2020

Vingt-cinq ans... C'est en 1996 qu'était adoptée la Loi sur l'équité salariale. Enfin, on reconnaissait que les emplois à prédominance féminine étaient souvent moins bien payés que ceux équivalents à prédominance masculine.

Quelle extraordinaire journée ce fut le 21 novembre 1996! Définitivement, une grande victoire pour les femmes. Le tout premier article de la Loi se lit comme suit: «La présente loi a pour objet de corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systématique fondée sur le sexe à l'égard des personnes qui occupent des emplois dans des catégories d'emplois à prédominance féminine.»

Certes, cette reconnaissance et l'argent qui venait avec elle ont été appréciés. Mais encore faut-il que l'iniquité ne reprenne pas sa place. Le gouvernement de l'époque y a pensé! Et, à l'intérieur de la loi sur l'équité, a été prévu le maintien salarial.

Comme vous le savez toutes et tous, le gouvernement du Québec est notre employeur tout en étant aussi le législateur. Et c'est là où le bât blesse. On peut même dire ici que le gouvernement est un cordonnier mal chaussé en ce qui a trait au maintien salarial. Il faut croire que les souliers coûtent cher.

Suite en page 4

Le Syndicat de Champlain, comme tous les syndicats affiliés à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), a voté en faveur du mandat de grève de cinq jours. Nous y reviendrons d'ailleurs, surveillez nos publications.

Or, bien que vous vous soyez prononcés en faveur du mandat de grève, vous avez aussi été clairs, lors des assemblées générales, quant à l'importance de choisir le bon moment pour l'exercer. Et surtout, nous avons bien entendu votre crainte de voir ce moyen se retourner contre nous. C'est un message que nous porterons à nos instances nationales.

Ceci étant dit, l'autre élément dont il faut se parler, c'est le taux de participation aux différents votes de grève.

Vous avez été nombreux, sur les médias sociaux, à en faire l'analyse, alors je vais donc me permettre de le faire à mon tour.

Commençons par nous comparer. Le taux de participation de nos accréditations enseignantes a été de 41%. À la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE), à laquelle nous sommes affiliés, la moyenne de participation des différents syndicats a été de 33%.

Du côté du personnel de soutien, le taux de participation à Champlain a été de 19%. Et la moyenne à la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS), à laquelle nous sommes aussi affiliés? 10%!

Mais revenons maintenant à Champlain et comparons la participation de cette année avec celle des assemblées historiques de 2015. Rappelez-vous combien nos assemblées étaient pleines à craquer! Nous peinions à trouver des salles assez grandes, allant même jusqu'à louer l'espace d'un magasin de grande surface en faillite pour pouvoir tenir nos assemblées. Et en 2015, quel a été le taux de participation? 46%!

Une fois cette mise en contexte faite, une question demeure toutefois: Pourquoi la participation n'est-elle pas plus élevée?

Il y a probablement plusieurs raisons, mais la mécanique du calcul du taux de participation jette une lumière différente sur ces résultats.

Il faut savoir que ce calcul est basé sur le nombre de membres, tel que défini par le Code du travail et par les statuts de notre organisation notamment. Et c'est cette définition qui prévaut. Ainsi donc, aux fins du calcul, un membre est une personne ayant payé, au moins, 12\$ de cotisation syndicale dans une année et ayant eu un contrat dans les 24 derniers mois.

Vous comprenez donc aisément qu'en pleine période de pénurie et avec le fort roulement de personnel, beaucoup de gens passent dans les centres de services, mais ne restent pas longtemps. Et pourtant, ils comptent dans nos effectifs. Nous évaluons qu'ils représentent entre 10% et 15% de nos listes de membres actuellement. Ça n'explique pas tout, certes, mais ça met les choses en perspective.

Mais au final, au-delà des chiffres et des statistiques, il reste toujours environ 40% des membres qui ne votent pas, qui ne participent pas. Un problème de crédibilité des syndicats? Peut-être. Mais c'est aussi le symptôme d'un problème sociétal bien plus grave qui touche toutes les institutions démocratiques, car il s'agit, à peu près, du même nombre de personnes qui ne votent pas aux élections! Dans ce contexte, il s'agit donc de bons taux de participation. Mais nous sommes d'accord, nous devons faire mieux.

Éric Gingras



Planificateur 2021-2022

L'outil de travail quotidien

Félicitations à Sylvie Lanctôt de l'école secondaire Le Carrefour à Varennes, gagnante de notre appel d'œuvres pour illustrer le planificateur 2021-2022. Dans quelques mois, vous pourrez admirer sa photo sur la page couverture.

Car oui, c'est déjà le temps de commander votre exemplaire pour l'an prochain! Toujours fidèle à vos besoins, il vous permettra d'être organisé en tout temps! Vous y trouverez de nombreux espaces de planification, une caricature au goût du jour, des périodes modulables selon votre horaire et plus encore.

La personne déléguée de votre établissement sera avisée, par courriel, des directives de commande cette semaine. Tout ce que vous avez à faire, c'est de communiquer avec cette personne afin de lui signifier votre intérêt à recevoir un exemplaire. Faites vite car chaque établissement a jusqu'au 25 février pour nous indiquer sa commande totale.

Important

Tout comme les dernières années, par souci écologique, votre établissement ne recevra que le nombre de planificateurs qui aura été commandé sur le site du Syndicat de Champlain.

Nous vous encourageons toutefois à prévoir quelques exemplaires supplémentaires, considérant les remplacements et le mouvement de personnel, particulièrement pour le personnel de soutien.

Nous vous rappelons qu'en plus d'être gratuit et de n'engendrer aucuns frais pour le Syndicat, *L'outil de travail quotidien* nous permet de redonner un montant d'argent important à plusieurs organismes de la région grâce aux pages publicitaires.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice



Écoutons les femmes

Le visuel de cette année met en lumière les femmes dans toute leur diversité afin de représenter la pluralité de leurs réalités et des luttes féministes à mener.

Commandez votre épinglette du 8 mars!

En portant l'épinglette du 8 mars, nous affichons notre volonté de poursuivre la lutte pour l'égalité et la justice en solidarité avec toutes les femmes.

Procurez-vous l'épinglette du 8 mars auprès de votre personne déléguée ou

en remplissant le formulaire prévu à cet effet à syndicatchamplain.com dans l'onglet «Inscriptions».

Pour chaque épinglette vendue au coût de 4\$, un don de 1\$ sera versé à une maison d'hébergement pour femmes.

Prenez note que cette année, en raison des mesures sanitaires en vigueur, le comité des femmes du Syndicat n'organisera pas de souper-conférence dans le cadre de la Journée internationale des droits des femmes. On se dit à l'an prochain!



Résultats sommaires des votes par section

Mandat de grève	Section Salaberry	Section Marie-Victorin	Section Des Patriotes (Enseignants)	Section Des Patriotes (Soutien)	Section De la Vallée-du-Suroît (Soutien manuel)
Pour	66%	69%	68%	67%	76%
Contre	34%	31%	32%	33%	24%
Taux de participation	33%	43%	40%	19%	27%

Pour consulter les résultats détaillés, par section, des autres questions et propositions faisant partie du sondage, rendez-vous sur notre site Internet.

Les orientations du Syndicat de Champlain pour les trois prochaines années

Le billet de Mireille



Le 14 janvier dernier, un congrès extraordinaire a été tenu afin d'adopter, entre autres, des orientations à mettre en œuvre lors du prochain triennat. Les membres du Syndicat avaient été invités à répondre à un sondage, à l'automne 2019, en vue du Congrès Champlain 2020 qui se déployait en trois axes: l'aspect des relations de travail, l'aspect sociopolitique et l'aspect organisationnel. Le conseil d'administration avait alors mis en place un comité ayant pour mandat de compiler les données du sondage et de traduire celles-ci en orientations.

Depuis, à ces orientations, s'est aussi ajoutée une réflexion sur nos pratiques mises en lumière par la pandémie.

Les délégués du Congrès extraordinaire ont donc adopté 24 résolutions, articulées autour de quatre grands axes. Les moyens qui permettront la mise en œuvre du plan d'action du prochain triennat seront présentés aux personnes déléguées lors d'une réunion à venir.

Vous trouverez ici quelques-unes des orientations adoptées par les congressistes. Pour connaître l'ensemble de celles-ci, nous vous invitons à consulter notre site Internet.

Aspect des relations de travail

Il est résolu que le Syndicat de Champlain:

1. Poursuive les démarches dans le dossier SST afin d'améliorer les conditions de travail des membres, en ajoutant au volet de la violence verbale et psychologique celui de la violence physique.
2. Entame des démarches afin que l'humanisation des rapports entre tous les partenaires de l'éducation, particulièrement les parents et les personnes à la direction tant des centres de services scolaires que des établissements, soient plus respectueux.

Aspect sociopolitique

Que le Syndicat:

7. Diminue la quantité de papier envoyé dans les établissements tout en y gardant une présence visuelle.
8. Poursuive son discours sur l'égalité des chances.
9. Ne s'implique d'aucune façon auprès d'un parti politique.
11. Intervienne auprès des membres et de la population si un parti politique, par ses propositions, va à l'encontre des valeurs syndicales.

Aspect organisationnel

Que le Syndicat:

14. Améliore l'accueil des personnes à statut précaire et nouvellement engagées, entre autres, pour faire connaître les services offerts par le Syndicat.
16. Influence les instances nationales (CSQ, FPSS, FSE) afin que celles-ci aient un discours plus affirmé et revendicateur en appuyant leurs propos sur des exemples réels du quotidien, délaissant ainsi le discours convenu.
18. Exige de nos instances nationales qu'elles favorisent une grande collaboration entre le personnel enseignant et le personnel de soutien, tout en démontrant l'apport de l'un et de l'autre.

Réflexion sur nos pratiques

Que le Syndicat:

21. Milite en faveur d'un encadrement des pratiques de télétravail respectant notre autonomie professionnelle et nos valeurs syndicales.
24. Continue de susciter la participation des membres, entre autres, sur les plateformes de type FB Live.

Mireille Proulx
Coordonatrice

Suite

Maintien salarial 2020

C'est ainsi que pour les plaintes remises en 2010 par le personnel de soutien, il n'y a toujours pas de règlement. Le processus en est rendu à l'étape 3, soit l'évaluation des catégories d'emplois par la CNESST. Les argumentaires d'évaluation des catégories d'emplois seront remis le 12 février 2021 par le mandataire de la CSQ. À partir de ce moment, il faudra attendre les réponses de la CNESST.

Qu'en est-il pour le maintien 2015 ?

Eh bien, les travaux sont en attente... La conciliation des plaintes de maintien a pris fin le 6 juillet 2020.

Le 3 septembre 2020, la CNESST nous informait que les plaintes de maintien 2015, maintenant rendues au service des enquêtes de la Commission,

seraient traitées une fois qu'elle aura finalisé le traitement des plaintes 2010.

Et voilà que l'évaluation du maintien 2020 doit être complétée. Malgré les résultats jusqu'à présent, il demeure que tous les cinq ans, il faut faire l'évaluation et s'assurer du maintien. La période de cette nouvelle évaluation se situe donc entre le 21 décembre 2015 et le 20 décembre 2020.

Déjà, le Conseil du trésor a demandé l'autorisation à la CNESST afin de réaliser son affichage des résultats du maintien 2020 plus tard, ce à quoi, la CNESST a dit oui en permettant un délai jusqu'au 30 juin 2021. La seule démarche exigée se traduit par l'obligation d'informer les personnes salariées.

Le processus de participation devrait avoir lieu 60 jours avant l'affichage du maintien, soit quelque part en avril.

Sachez-le!

Dans le cadre des travaux du maintien de l'équité 2020, le Conseil du trésor demande que les enquêtes soient menées par les supérieurs immédiats. Il est donc possible que vous soyez interpellés par ces derniers pour remplir les documents d'enquête.

Si c'est votre cas, pensez à nous faire parvenir une copie. De son côté, la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS) réalise auprès des membres un sondage pour recueillir de l'information sur les changements qui sont survenus durant la période de référence.

Nous vous invitons donc à y participer en vous rendant à <https://fpss.lacsq.org/fr/maintien-de-lequite-salariale-2020/>

Le personnel de soutien et le maintien salarial, c'est essentiel! On continue la bataille.

Mireille Proulx
Coordonnatrice

Déductions d'impôt liées au télétravail

Afin de faciliter le travail pour les employées et employés ainsi que les employeurs, l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Revenu Québec ont instauré une méthode simplifiée pour la déduction des frais de bureau à domicile dans votre déclaration de revenus 2020.

Ainsi, la nouvelle méthode à taux fixe temporaire simplifie votre demande de déduction pour les frais de bureau à domicile. Vous pouvez utiliser cette nouvelle méthode si vous avez travaillé à partir de la maison plus de 50% du temps pendant une période d'au moins quatre semaines consécutives en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19. Vous pouvez demander 2 \$ pour chaque jour où vous avez travaillé de la maison pendant cette période, ainsi que 2 \$ pour chaque jour supplémentaire où vous avez travaillé de la maison en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, jusqu'à concurrence de 400 \$ (200 jours ouvrables) par personne.

Pour obtenir plus de détails concernant les frais de bureau et de télétravail admissibles, nous vous invitons à consulter votre comptable ou les sites Internet de l'ARC et de Revenu Québec.

